

CORSE

Axe 3 : Parcours patient et prise en charge

# Entretien prénatal précoce

## Contexte

---

L'entretien prénatal précoce (EPP), créé par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 est une intervention de prévention devenue obligatoire depuis le 1er mai 2020. Cette réforme prioritaire s'inscrit dans le cadre du chantier interministériel des 1 000 premiers jours de l'enfant et plus particulièrement du « parcours des 1 000 premiers jours », dont l'entretien prénatal précoce constitue le premier moment clé. Le contenu de cet entretien a fait l'objet de recommandations de la Haute Autorité de Santé en 20055 et 20096 dans le cadre de la préparation à la naissance. Toutefois seules 28,5% des femmes ont déclaré avoir bénéficié d'un entretien prénatal précoce lors de l'enquête nationale périnatale de 2016.

## Objectifs

---

Connaître les principes et objectifs/enjeux de l'EPP (faire le point sur tous les aspects de la grossesse et les éventuels besoins d'accompagnement, prévention des risques obstétricaux et des troubles du développement précoce de l'enfant, éveil à la parentalité ...)

- Appréhender la place de l'EPP dans le parcours des 1000 premiers jours ;
- Maîtriser le déroulement d'un EPP (de sa réalisation à la synthèse, communication à l'adresseur et au médecin traitant, modalités d'orientation et outils à disposition) ;
- Identifier les compétences du patient et le positionner en tant que partenaire de soins ;
- Repérer les dispositifs locaux d'accompagnement en périnatalité ;
- Maîtriser la communication liée à l'EPP : entretien motivationnel, règles organisant les communications interprofessionnelles et l'élaboration d'un réseau personnalisé de soins, savoir communiquer sur l'EPP.

## Renseignements complémentaires

---

**Financements :** Financement nationaux

**Pour plus d'informations :**

Alicia GARDE (a.garde@anhf.fr) 04.20.61.01.46

### Public

**Sages-femmes et médecins (généralistes, gynécologues médicaux, gynécologues obstétricaux), qu'ils exercent en établissement de santé public ou privé, dans un service de Protection Maternelle et Infantile, un réseau de santé périnatal, une structure médico-sociale ou en libéral.**

**Exercice  
2024**

**Code de formation  
3.02 AFN**

**Nature  
AFN**

**Organisé par  
FORMAVENIR PERFORMANCE**

**Typologie  
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**

## Modules

---

- **Module 1B- L'entretien prénatal précoce- Formation socle**  
Durée : 14 heures
- **Module 2- L'entretien prénatal précoce Accompagner les femmes / couples en situation complexe**  
Durée : 14 heures